

Dernière mise à jour le 22 janvier 2020

# Réduction FILLON : régime 2020

La réduction FILLON 2020 permet aux employeurs une réduction des cotisations patronales URSSAF. Mode de calcul, formule et simulation sur LégiSocial.

## Sommaire

- Cadre général
- ETT= Entreprises de travail temporaire
- Entreprises adhérentes caisses congés payés

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de nouvelles valeurs s'appliquent en matière de valeurs maximales du coefficient C, permettant de déterminer la réduction Fillon (ou réduction générale de cotisations).

## Cadre général

$$C = (T / 0,6) \times [(1,6 \times (\text{SMIC annuel} / \text{RAB})) - 1]$$

Détermination du coefficient C	<ul style="list-style-type: none"><li>· T = total des cotisations patronales dans le champ de la réduction FILLON ;</li><li>· RAB= Rémunération Annuelle Brute.</li></ul>
Arrondi coefficient C	Le coefficient C est arrondi à 4 décimales, au dix millièmes le plus proche.
Plafonnement C	<u>Entreprises de moins de 50 salariés</u> <ul style="list-style-type: none"><li>· Le coefficient C est plafonné à hauteur de 0,3205</li></ul> <u>Entreprises de 50 salariés et plus</u> <ul style="list-style-type: none"><li>· Le coefficient C est plafonné à hauteur de 0,3245</li></ul>
Valeur maximale réduction	Le montant de la réduction ne peut être supérieur au total des cotisations et contributions patronales situées dans le champ de la réduction FILLON.

## ETT= Entreprises de travail temporaire

$$C = (T/0,6) \times [(1,6 \times a \times \text{SMIC calculé pour un an} / \text{RAB}-) 1] \times b.$$

- T = total des cotisations patronales dans le champ de la réduction FILLON ;
- RAB= Rémunération Annuelle Brute ;
- a= 1;
- b= 1,1.

Détermination du coefficient C	<ul style="list-style-type: none"><li>· T = total des cotisations patronales dans le champ de la réduction FILLON ;</li><li>· RAB= Rémunération Annuelle Brute.</li></ul>
Arrondi coefficient C	Le coefficient C est arrondi à 4 décimales, au dix millièmes le plus proche.

Plafonnement C	<u>Entreprises de moins de 50 salariés</u> · Le coefficient C est plafonné à hauteur de 0,3526 <u>Entreprises de 50 salariés et plus</u> · Le coefficient C est plafonné à hauteur de 0,3570
Valeur maximale réduction	Le montant de la réduction ne peut être supérieur au total des cotisations et contributions patronales situées dans le champ de la réduction FILLON, majoré du coefficient b (1,1).

## Entreprises adhérentes caisses congés payés

$$C = (T/0,6) \times [(1,6 \times a \times \text{SMIC calculé pour un an} / \text{RAB} - 1)] \times b.$$

- T = total des cotisations patronales dans le champ de la réduction FILLON ;
- RAB= Rémunération Annuelle Brute ;
- a= 1;
- b= 100/90.

Détermination du coefficient C	· T = total des cotisations patronales dans le champ de la réduction FILLON ; · RAB= Rémunération Annuelle Brute.
Arrondi coefficient C	Le coefficient C est arrondi à 4 décimales, au dix millièmes le plus proche.
Plafonnement C	<u>Entreprises de moins de 50 salariés</u> · Le coefficient C est plafonné à hauteur de 0,3561 <u>Entreprises de 50 salariés et plus</u> 1. Le coefficient C est plafonné à hauteur de 0,3606
Valeur maximale réduction	Le montant de la réduction ne peut être supérieur au total des cotisations et contributions patronales situées dans le champ de la réduction FILLON, majoré du coefficient b (100/90).